

Le Matin  
1001 Lausanne  
021/ 349 49 49  
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 44'815  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 844.003  
N° d'abonnement: 844003  
Page: 12  
Surface: 81'989 mm<sup>2</sup>



## CONTROVERSE La marque Cailler affirme dans sa dernière pub qu'elle a inventé le chocolat au lait. Un passionné s'en indigne.

LAURENT GRABET

«Le premier chocolat au lait du monde a bel et bien été créé par Daniel Peter en 1875 à Vevey et non pas par Cailler à Broc comme l'affirme un récent spot publicitaire de cette marque aujourd'hui propriété de Nestlé!» Marc-Olivier Peter ne décolère pas. Vendredi passé, ce Romand de 47 ans originaire de Vevey (VD), fou amoureux du chocolat et de son histoire, a découvert par hasard le spot en question sur la plateforme YouTube.

### Publicité vraiment vraie?

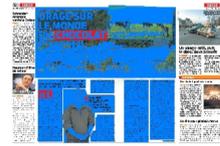
Dans un décor aussi champêtre que gruérien, un comédien y déclame sur une musique rappelant furieusement la bande originale du film «Le fabuleux destin d'Amélie Poulain»: «Ici les vaches vraiment heureuses donnent du lait fribourgeois vraiment frais (...). Par ailleurs c'est la famille Cailler qui a inventé le chocolat au lait et il est fabriqué ici avec le goût du vrai. Voilà aussi pourquoi tout est vrai dans la publicité que fait Cailler.»

Pour Marc-Olivier Peter, cette publicité est «mensongère, contraire à la vérité historique et d'autant plus ridicule qu'elle met en avant l'authenticité»!

L'homme n'a aucun lien de parenté avec le chocolatier Daniel Peter, qui est effectivement l'inventeur du chocolat au lait comme en attestent plusieurs livres et une plaque commémorative posée rue des Bosquets 14 à Vevey. Cet employé de commerce de profession officiant dans le domaine du vin affirme toutefois avoir protégé le nom de marque Peter dans l'espoir de la relancer un jour. Et il estime à ce titre être en droit de porter plainte contre Nestlé et n'exclut pas de le faire. «Si possible avec l'appui de la Fédération romande des consommateurs», précise-t-il.

### «Nestlé récidive!»

Du côté de Nestlé, on plaide la bonne foi et déplore la polémique. «Nous n'avons jamais eu l'intention de contester la paternité du chocolat au lait à Daniel



Le Matin  
1001 Lausanne  
021/ 349 49 49  
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 44'815  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 844.003  
N° d'abonnement: 844003  
Page: 12  
Surface: 81'989 mm<sup>2</sup>

Peter! Mais une publicité ne peut tout expliquer en détail. Elle se doit d'aller droit au but et, à ce titre, elle est parfois réductrice. Rappelons toutefois que Daniel Peter avait épousé une fille Cailler, d'où le raccourci utilisé dans notre spot», explique ainsi Philippe Oertlé, porte-parole de Nestlé Suisse.

Ce fait historique est d'ailleurs confirmé par Alain Bougard, historien romand du chocolat et

auteur du livre de référence «CH comme chocolat», publié aux Editions Slatkine en 2001. «Daniel Peter a épousé Fanny Louise Cailler, fille du chocolatier François-Louis Cailler. Dire que la famille Cailler a inventé le chocolat au lait n'est donc à mon sens qu'une simplification», précise le Pulliëran, qui travaille précisément à un nouvel ouvrage sur le chocolat au lait et qui a lui-même marié l'arrière-arrière-petite-fille de Daniel Peter.

Mais Marc-Olivier Peter ne l'entend pas de cette oreille pour autant. Surtout qu'il y a récédive, selon lui. «Lors de la 20e édition de la Fête du chocolat, à Paris en 2014, un panneau sponsorisé par Nestlé attribuait déjà faussement la paternité du chocolat au lait à cette société!» s'indigne le quadragénaire en dégainant son téléphone pour nous montrer la photo de l'objet du délit. Le passionné s'était alors démené avec succès pour faire corriger l'inscription. «Car dans la vie, conclut-il, il faut savoir mettre les points sur les il!»



## « La publicité de Cailler trompe le consommateur et est une insulte à Daniel Peter! »

Marc-Olivier Peter,  
passionné de chocolat